



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-387

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2024

Sommaire

Rectorat de l'académie de Paris /

75-2024-06-24-00021 - Arrêté du 24 juin 2024 modifiant l'arrêté du 03 juillet 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial académique (CSA SA) de l'académie de Paris (2 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

75-2024-06-24-00021

Arrêté du 24 juin 2024 modifiant l'arrêté du 03 juillet 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial académique (CSA SA) de l'académie de Paris



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 24 juin 2024 modifiant l'arrêté du 03 juillet 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial académique de l'académie de Paris

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE
ILE-DE FRANCE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS
DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté rectoral du 16 mai 2023 portant les modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au comité social d'administration spécial académique de l'académie de Paris ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial académique de l'académie de Paris et de répartition des sièges lors des élections du 30 juin 2023 ;

Vu l'arrêté du 03 juillet 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial académique de l'académie de Paris ;

Vus ensemble la démission de Monsieur MAZIERAS par courriel du 09 janvier 2024 et la désignation de son remplaçant par FNEC-FP-FO par courriel du 24 juin 2024.

ARRETE :

Article 1^{er}

L'article 2 – 1. b) de l'arrêté du 03 juillet 2023 susvisé est modifié comme suit en ce qui concerne la liste des suppléants au titre de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle – Force Ouvrière (FNEC-FP-FO) :

b) Représentants suppléants : 4 sièges

- Monsieur Jérôme LAMEUL
- Madame Emeline WEISS
- Monsieur Olivier Le CAM
- Madame Sophie AROUS



ACADÉMIE DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 2

Le reste de l'article 2 et de l'ensemble de l'arrêté du 03 juillet 2023 précité reste inchangé.

Article 3

La secrétaire générale de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Paris, le 24 juin 2024

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE
ILE-DE FRANCE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS
DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Signé

Bernard BEIGNER